

Éleveurs de grands gibiers du Québec

Aide financière pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19

Mai 2021

Les gouvernements du Canada et du Québec ont élaboré une Initiative Agri-relance pour soutenir les éleveurs **de grands gibiers (cerfs rouges, wapitis, bisons, sangliers)**, de porcs et de bouvillons d'abattage touchés par la pandémie de la COVID-19. Cette initiative prévoit le versement d'une aide financière en vue de compenser une partie des dépenses supplémentaires engagées par les éleveurs pour le maintien des animaux en surplus dans les élevages.

Les aides sont exclusivement reliées aux répercussions de la fermeture des établissements hôteliers de la restauration par le gouvernement du Québec ainsi qu'aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement/usine de transformation et d'abattage. [La Financière agricole du Québec](#) (FADQ) agira comme administrateur de cette initiative.

L'aide, dont le financement est partagé à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par celui du Québec, dispose d'un budget de 21,8 M\$.

Mon entreprise est-elle admissible?

Pour être admissible, vous devez :

- être enregistré auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, conformément au [Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations](#);
- posséder des [animaux d'élevage admissibles](#) comme les grands gibiers (cerfs rouges, wapitis, bisons et sangliers) qui sont destinés à l'abattage et à des fins de consommation humaine;
- avoir engagé des dépenses supplémentaires pour le maintien des animaux en élevage durant les périodes visées : du 13 mars au 17 juin 2020 et du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021;
- produire les pièces justificatives permettant de déterminer le nombre de jours de maintien en élevage admissible;
- transmettre une demande d'aide financière à la FADQ au plus tard le 30 juillet 2021.

Quand mon entreprise pourrait-elle s'inscrire?

Vous pourrez vous inscrire à compter du **10 mai 2021** sur le site Web de la FADQ. Cette demande d'aide doit être remplie et transmise à la FADQ au plus tard le 30 juillet 2021.

Comment faire une demande d'aide financière?

Pour faire une demande, vous devez remplir en ligne un formulaire de participation en vous rendant dans votre [dossier en ligne](#). Sous l'onglet « Services transactionnels », cliquez sur le formulaire : « *Faire une demande d'aide financière – Agri-relance – Impact COVID-19 (grand gibier)* » et suivez les consignes pour remplir et transmettre votre demande.

Les paiements pour le maintien en élevage des grands gibiers sont effectués sur présentation de pièces justificatives. La description détaillée des [critères d'admissibilité](#) des grands gibiers est disponible sur notre site Web.

Veuillez téléverser les documents contenant les informations suivantes pour chaque animal admissible :

- Numéro d'identification permanente - Espèce animale (cerf rouge, wapiti, bison ou sanglier)
- Sexe - Date prévue d'abattage - Date d'abattage - Poids à l'abattage

Comment accéder au dossier en ligne?

Vous voulez accéder à votre dossier en ligne? Consultez notre site Web à la section [Comment m'inscrire?](#)

Si vous n'avez pas de dossier à la FADQ, [contactez le centre de services de votre région](#) et il nous fera plaisir d'ouvrir votre dossier client et vous inscrire au dossier en ligne.

Comment sera versée l'aide financière?

Le calcul de l'aide pour le maintien en élevage des animaux admissibles prend en compte : la catégorie d'animaux, le nombre et le poids des animaux admissibles, le nombre maximum de jours de maintien en élevage, le montant maximum par jour.

L'aide financière peut être versée en un ou plusieurs versements. Le montant minimum donnant droit au versement d'une aide est de 250 \$ par participant.

Besoin d'information?

Nous vous invitons à communiquer avec le [centre de services](#) de votre région.

Liens utiles

- <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/gestionrisques/Pages/Initiative-Canada-Quebec-aide-eleveurs-COVID19.aspx>
- [Demande d'aide site Web de la FADQ](#)
- [COVID-19 : Mesures annoncées pour les producteurs au Québec par la FADQ](#)

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

